Code INSEE de la commune : 34_____

PROCÈS-VERBAL D'AFFICHAGE

À retourner entièrement rempli à la DDTM de l'Hérault par courrier **ou** par mail

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault
Service agriculture forêt
Bâtiment Ozone
181, place Ernest Granier - CS 60556
34064 MONTPELLIER Cedex 2

ddtm-telecalam@herault.gouv.fr

SÉCHERESSE DU 1er JUIN AU 31 AOÛT 2022
Pertes de récolte – PPAM (thym, lavandin, romarin, hélicryse)
Perte de fonds – PPAM (lavande, lavandin, romarin, sarriette, origan) et vigne

ARRÊTÉ MINISTÉRIEL DU 27 AVRIL 2023 Reconnaissant le caractère de calamité agricole aux dommages subis par les agriculteurs de l'Hérault
Date d'affichage :_____
Lieu d'affichage : _____

Le Maire de la commune de _____
(date, signature, cachet)